

est recommandée chez les patients atteints d'une insuffisance rénale ou d'une hypothyroïdie, chez ceux avec des antécédents personnels ou familiaux d'affections musculaires héréditaires, ou avec des antécédents de toxicité musculaire liée à une statine ou à un fibraté, en cas de dépendance alcoolique ainsi que chez les patients de plus de 70 ans. Selon le rapport européen, l'utilité de déterminer systématiquement au cours d'un traitement par une statine les taux de créatinine-kinase ou d'autres enzymes musculaires chez des patients asymptomatiques n'est pas établie. En cas d'apparition de douleur, d'une sensation de faiblesse ou de crampes au niveau des muscles, il y a lieu de doser la CK, et d'arrêter le traitement lorsque la valeur dépasse de plus de 5 fois la limite supérieure normale. En cas d'apparition de symptômes sévères, il convient en tout cas d'arrêter le traitement. Lorsqu'après l'arrêt d'une statine en raison d'une toxicité musculaire, un traitement par une autre statine (à la plus faible dose possible) est instauré, il y a lieu de rester attentif à une éventuelle toxicité musculaire. Les notices des différentes spécialités en Belgique, comme dans les autres états membres de l'Union Européenne, seront adaptées dans ce sens.

Enfin, quelques remarques restent à faire. Outre le risque d'interactions et le caractère lipophile, le choix d'une statine doit aussi dépendre de la disponibilité d'études de mortalité à grande échelle. Sur base des études de mortalité actuellement disponibles, la pravastatine et la simvastatine peuvent être considérées comme des premiers choix. D'après les auteurs d'un éditorial [*Brit. Med. J.* **321**, 971-972 (2000)], bien que les statines soient encore trop peu utilisées chez ceux qui peuvent réellement en tirer un bénéfice, la prudence s'impose chez les sujets jeunes avec un faible risque cardio-vasculaire, pour lesquels le rapport risques/bénéfices (et le rapport coût/bénéfices) est probablement moins favorable.

Noms de spécialités

Atorvastatine: Lipitor

Cérvastatine: Cholstat, Lipobay (ne sont plus disponibles)

Fluvastatine: Lescol

Lovastatine (non disponible en Belgique)

Pravastatine: Pravasine

Simvastatine: Zocor

EN BREF

- ➔ Dans des articles parus récemment dans la presse, l'attention a été attirée sur la commercialisation d'un autre **répulsif contre les tiques** à base de diéthyltoluamide (DEET). Ce produit s'ajoute aux autres répulsifs déjà disponibles. Comme il a été mentionné dans les Folia de mai 2002, les répulsifs n'offrent pas une protection suffisante contre les tiques. Lorsqu'on décide quand même d'en utiliser, un produit à base de DEET est un bon choix, mais il y a lieu de tenir compte que la protection ne porte que sur les endroits où le produit a été appliqué, et ce pendant quelques heures seulement.